

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-314

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2020-314

VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2020) - Contrat de co-développement 2018-2020 - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Situation de l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche

L'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche, classé pour partie en Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) par le Département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

Le plan de gestion de l'ENS porte sur ce territoire d'environ 80 hectares, situé au sud-est de Villenave-d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion et l'entretien de ce site sont planifiés dans le cadre du plan de gestion 2017-2021, dont la mise en place opérationnelle a débuté en 2018.

2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Villenave-d'Ornon a déjà reçu des subventions de Bordeaux Métropole au titre de la gestion de l'ENS de la vallée de l'Eau Blanche, pour un montant total de 210 723 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 (Étude de réalisation du plan de gestion)	3 496 €
Délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011 (1 ^{re} partie du plan de gestion)	27 432 €
Délibération n° 2013/0117 du 1 ^{er} mars 2013 (2 ^e partie du plan de gestion)	24 698 €
Délibération n° 2013/0580 du 12 juillet 2013 (3 ^e partie du plan de gestion)	26 400 €
Délibération n°2014/04113 du 11 juillet 2014 (4 ^e partie du plan de gestion)	39 661 €
Délibération n°2015-834 du 18 décembre 2015 (5 ^e partie du plan de gestion)	24 356 €
Délibération n°2016-713 du 2 décembre 2016 (6 ^e partie du plan de gestion)	9 015 €
Délibération n°2018-431 du 6 juillet 2018 (7 ^e partie du plan de gestion)	36 329 €
Délibération n°2019-303 du 24 mai 2019 (8 ^e partie du plan de gestion)	19 336 €

3 – Contenu du plan de gestion pour l'année 2020

Pour l'année 2020 du plan de gestion, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole. Cette demande est conforme à la fiche action n°18 du contrat de co-développement conclu pour la période 2018-2020. Elle concerne les actions suivantes, validées par le Comité de Pilotage du 18 février 2020 :

A) achat de matériels : sur l'ENS, une partie des travaux d'entretien est effectuée en régie. Pour cela, la commune de Villenave-d'Ornon continue l'acquisition de petits matériels en 2020.

B) Travaux de clôtures : dans le but de garantir un bon entretien des prairies humides de l'ENS, des travaux de clôtures sont planifiés afin de permettre le pâturage extensif et saisonnier par des ovins.

C) Suivis et inventaires faune-flore : afin d'observer les effets du plan de gestion et mieux connaître l'état écologique du site, des suivis faunistiques et floristiques seront poursuivis en 2020.

D) Fauchage et élagage : il s'agit d'une fauche tardive et centrifuge de certaines prairies, avec conservation d'un ourlet non entretenu. Ce travail est externalisé à un prestataire spécialisé. Des travaux d'élagage sont également planifiés.

Toutes ces dépenses seront engagées avant le 31 décembre 2020.

4 – Budget prévisionnel 2020 du plan de gestion

Par délibération du 28 mai 2020, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 19 335 €, ce qui représente 15,33 % du budget prévisionnel d'un montant global de 126 113 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL 2020				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Salaires des agents chargés de l'entretien et du suivi de l'ENS	75 663	Agence de l'Eau Adour Garonne	29,07	36 670
		Commune de Villenave-d'Ornon	20,00	25 223
Suivis et inventaires écologiques	10 660	Département de la Gironde	35,60	44 885
Travaux de clôtures	28 327	Bordeaux Métropole	15,33	19 335
Achat de matériels	680			
Fauchage, élagage et autres petits travaux	10 783			
Total dépenses	126 113	Total recettes	100	126 113

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 conclu avec Bordeaux Métropole et figure dans la fiche action n°18 « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche » (C045500084). Cette subvention rentre également dans les critères d'éligibilité du Règlement d'Intervention Nature métropolitain.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis,

adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Villenave-d'Ornon en date du 28 mai 2020,

VU le dossier de demande d'aide 25 mai 2020 présentée par la commune de Villenave-d'Ornon

VU la délibération métropolitaine du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de co-développement 2018-2020 (fiche action n°C045500084 « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser et préserver les milieux naturels et agricoles de son territoire, et les enjeux majeurs que recèle cet espace en matière de patrimoine paysager et de biodiversité remarquable,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 19 335 € est attribuée à la commune de Villenave-d'Ornon pour le financement de l'année 2020 de l'opération « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2020 en section d'investissement au chapitre 204, compte 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO